

1311 Ventures
Société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros
Siège social : 21, place de la République, 75003 Paris, France
790 118 715 R.C.S. Paris
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril,

le soussigné :

Monsieur Julien André, né le 20 février 1979 à Paris (75013), demeurant 4, rue d'Aumale, 75009 Paris, France,

agissant en qualité d'associé unique de la Société, titulaire de l'intégralité des mille cinq cents (1.500) actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de Monsieur Julien André de ses fonctions de président de la Société ;
- le texte des projets de décisions à l'ordre du jour ; et
- la copie des statuts actuels de la Société (les « **Statuts** »),

et de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. constatation de la démission de Monsieur Julien André de ses fonctions de président de la Société ;
2. nomination de la société Talent Worldwide Inc. en qualité de président de la Société en remplacement de Monsieur Julien André, détermination des termes de son mandat et fixation de sa rémunération ; et
3. pouvoir pour les formalités légales,

a pris, conformément aux stipulations de l'article 14 des Statuts, les décisions suivantes.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Julien André de ses fonctions de président de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Julien André de ses fonctions de président de la Société et des Statuts,

prend acte de la démission de Monsieur Julien André de ses fonctions de président de la Société avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de la société Talent Worldwide Inc. en qualité de président de la Société en remplacement de Monsieur Julien André, détermination des termes de son mandat et fixation de sa rémunération

L'Associé Unique, en conséquence de la précédente décision et connaissance prise des Statuts,

décide de nommer en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée illimitée et avec effet à compter de ce jour :

- **Talent Worldwide Inc.**, une société de droit américain immatriculée dans l'état du Delaware (Etats-Unis), dont le siège social est situé 420 Lexington Ave., Suite 1402 - 1065, New York, NY 10170, Etats-Unis, représenté par M. Joseph BUSSICHELLA

L'Associé Unique **décide** qu'en sa qualité de président de la Société, Talent Worldwide Inc. a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance dans l'intérêt de la Société, en se conformant toutefois aux limitations légales, réglementaires et statutaires, ainsi qu'à toutes limitations pouvant découler de mesures ou dispositions internes.

Talent Worldwide Inc., préalablement pressentie, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de président de la Société, dans le cas où ces fonctions lui seraient confiées, et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptibles de lui interdire d'exercer les fonctions de président de la Société.

L'Associé Unique **décide** que Talent Worldwide Inc. ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de président de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

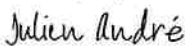
L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique par voie électronique en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent acte conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

Le présent acte sera retranscrit sur le registre des décisions de la Société et une copie numérique du présent acte sera conservée dans les archives sociales de la Société.

L'Associé Unique

DocuSigned by:

128B042248624AB...

JULIEN ANDRE